



Infos retraités-ées

**Retraité-e-s un jour
Révolté-e-s toujours!!**

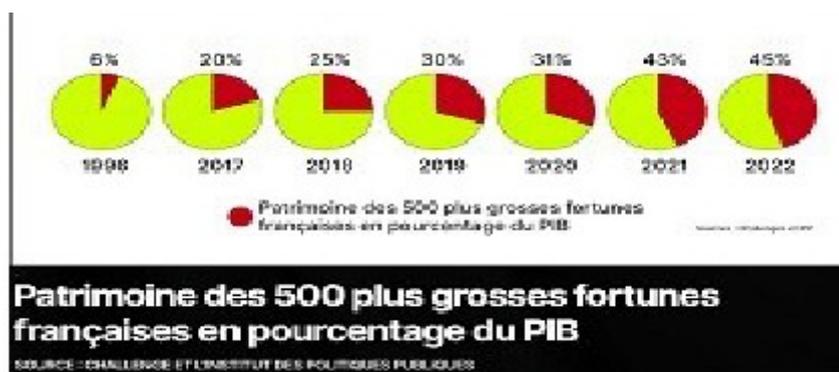


Comme nous l'avons déjà écrit, la CGT/MEL base son activité sur le terrain de la défense des revendications débattues avec ses syndiqués et avec les personnels. La situation politique du pays nous donne raison. C'est par la mobilisation des salarié.e.s que nos revendications finiront par être, non seulement entendues, mais obtenues. En tant que citoyens, nous pouvons nous interroger sur le sens du résultat issu des urnes du 7 juillet. Aucune majorité dans le champ politique ne se dégage, mais une large majorité de travailleurs du public et du privé réclame l'abrogation de la réforme Macron/Borne des retraites, à laquelle il convient de rajouter l'abrogation de la réforme Hollande/Touraine qui porte à 43 ans de cotisations la durée nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein. Donc sauf à commencer à travailler avant 17 ans, personne ne peut prétendre au taux plein avant 60 ans. Or, 65 % des nouveaux entrant dans le monde du travail ont entre 19 et 23 ans et 20 % ont entre 24 et 26 ans. Ne pas parler du nombre d'annuités pour obtenir une retraite à taux plein, c'est mentir, annoncer une retraite à 60 ans sans indiquer les annuités, c'est mentir. Ceux qui proposent la retraite à 60 ans avec 40 annuités condamnent donc plus des 2/3 des salariés à travailler au-delà des 60 ans. Le seul moyen de parvenir à l'effectivité d'un départ possible à 60 ans est donc bien le retour aux 37,5 annuités. Les centaines de milliards déversés pour la guerre et les massacres prouvent s'il le fallait que l'argent existe. Tout comme l'argent existe pour les services publics dans leur intégralité. Une large majorité de travailleurs dans le pays exige de voir leurs salaires revalorisés, exige que la plus-value dégagée par leur travail soit justement répartie entre le capital et le travail. Il suffirait de ramener, comme ce fut le cas jusque dans les années 80, le rapport capital/travail à 60/40 (ce qui est encore trop pour le capital !) contre 70/30 actuellement en tournant définitivement le dos à la financiarisation de l'économie. Répondre à nos revendications nécessite une rupture non pas dans les mots mais dans les actes. La comédie de tout bord de l'été a assez durée : soit Macron répond aux aspirations de la large majorité du pays, soit cette large majorité n'aura pas d'autre solution que de se faire entendre dans la rue, sur ces revendications précises et pour ce qui nous appartient sur le terrain syndical de classe. L'entêtement du pouvoir à ne rien entendre, ou plutôt à n'entendre que la minorité qui ne vit que par l'exploitation du travail conduira à une crise dont personne ne mesure encore la conclusion. On ne peut pas jouer avec la démocratie et s'étonner de ce que ce jeu produira de colère, une colère qui pourrait bien tout balayer !



DÉGRINGOLADE OU DÉCADENCE ?

Les services publics continuent de couler. En cette rentrée, dans 56 % des collèges et lycées, il manque au moins un·e professeur·e. On meurt aux urgences après des dizaines d'heures d'attente sur un brancard faute de personnel. Le nombre d'enfants sans abris a explosé de 120 % depuis 2020. Et 500 contrats à durée déterminée ont été résiliés du jour au lendemain à la protection judiciaire de la jeunesse. Le réseau routier français était classé numéro 1 mondial en 2002 pour sa qualité, il est tombé à la 18^e place 20 ans après... On pourrait continuer longtemps cette liste mais Challenges fait la synthèse :



GABEGIE (Désordre résultant d'une mauvaise gestion)

Le pouvoir a affaibli l'enseignement professionnel et « survendu » l'apprentissage pour arriver au chiffre d'un million d'apprentis. Le coût unitaire d'un apprenti est passé pour les finances publiques de 14 403 € en 2018 à 22 736 € en 2022. En Allemagne, c'est le patronat qui paie ses apprentis. Il dépense 25 milliards par an. Il a donc tout intérêt à bien les former pour les employer ensuite. En France, les 25 milliards d'€, c'est l'État qui les donne au patronat, sans contrôle ! Résultat « près d'un quart des contrats d'apprentissage de 2022 ont été rompus dans les neuf premiers mois dont plus de deux tiers suivis d'un abandon." selon la FSU. Soit si l'on fait un rapide calcul, 180 000 jeunes environ sur le carreau. L'affaire est très rentable pour les entreprises avec un reste à charge salarial qui va de 351 € pour un apprenti niveau 3 (CAP) à 733 € pour un diplôme de niveau 7 (master) lors de la première année du contrat." (@MagazineCapital).

Autant embaucher des fonctionnaires...

Suite !!!

Apprentissage : Une arnaque à 25 milliards d'euros !!

L'apprentissage est le totem d'Emmanuel Macron, sa baguette magique pour l'emploi des jeunes. Problème, cela coûte un pognon de dingue et ce n'est pas très efficace pour lutter contre le chômage. C'est ce qui ressort d'une étude publiée le 12 septembre par l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Cette étude menée par l'économiste Bruno Coquet montre que l'alternance vantée par le président de la République a surtout permis d'arroser les entreprises d'argent public, sans contrepartie, avec un effet limité sur l'accès à l'emploi.



URGENCE SALAIRES !!

Le tassement des salaires en France produit des effets bien réels. 62 % des Français·e·s déclarent en 2024 avoir connu la pauvreté ou d'avoir flirté avec, selon le 18e baromètre de la pauvreté du Secours Populaire. Le « seuil de pauvreté subjectif » se situe à 1 398 € nets par mois, soit quasiment le SMIC qui concerne 17,3 % des salarié·e·s. Cette étude vient appuyer nos revendications de justice sociale. La CGT revendique un SMIC brut à 2 000 € par mois et une augmentation de 10 % du point d'indice.



Les maladies chroniques dans le viseur du gouvernement !!

L'Inspection générale des finances et l'Inspection générale des affaires sociales viennent de rendre un rapport chiffrant les recettes que l'Etat pourrait dégager en s'attaquant aux affections de longue durée (ALD). Les ALD sont les maladies chroniques comme : les AVC invalidants, la maladie de Crohn, le diabète, l'épilepsie, l'insuffisance cardiaque, la mucoviscidose, Parkinson, Alzheimer... Elles concernent environ 12 millions de personnes en France avec 29 pathologies reconnues. Deux options sont proposées pour faire des « économies ».

1) une ALD à deux niveaux, avec des ALD « les plus graves » et « les moins graves », qui verraient un déremboursement partiel des soins.

2) la suppression du système ALD et un plafonnement des coûts à charge des patients à 1000€/an.

D'autres pistes sont aussi étudiées, comme une franchise sur les transports des patients, le déremboursement d'une partie des médicaments et prescriptions, l'imposition des indemnités maladie.

Ce projet, déjà présenté au printemps, revient en force en cette rentrée. Il faut encore s'attendre à un flot de mensonges sur le « malade profiteur ». Ne laissons pas passer cette attaque contre notre santé.

